

AVIS DE MOTIONS.

12.—De M. l'éch. Macdonald, pour l'adoption d'un règlement *re* prolongement d'égout dans le quartier Notre-Dame de Grâces.

13.—De M. l'éch. N. Lapointe, pour l'adoption d'un règlement fixant la hauteur des édifices sur la rue Notre-Dame.

MOTIONS.

14.—M. l'éch. MARTIN, appuyé par M. l'éch. VANDELAC, Propose: Que la Commission Spéciale nommée par le Conseil, le 20 mai 1912, pour s'enquérir de certains faits en rapport avec certains comptes pour diverses marchandises fournies au Département des Incendies, dans le cours des dernières années, soit aussi autorisée à s'enquérir:

1° Si M. Chevalier, ingénieur du Département des Incendies a construit des engins pour le compte de particuliers, dans la boutique du Département des Incendies, durant le temps qu'il travaillait pour la Cité, et qu'il s'est servi de matériaux et outils appartenant à ladite Cité pour faire ces engins;

2° Si le sous-chef de la brigade Damase Giroux a vendu à son bénéfice, à un ex-constable, du nom de Sanguinet, un ou des attelages appartenant à la Cité.

M. l'échevin Clément soulève un point d'ordre, prétendant que cette motion ne peut être faite en autant qu'elle n'est pas définie et n'est pas conforme à la loi.

Son Honneur le Maire déclare ladite motion hors d'ordre, attendu qu'aucune accusation n'est portée comme l'exige l'art. 532 de la Charte.

M. l'échevin Martin déclare alors qu'il est croyablement informé que les renseignements exposés dans la motion sont exacts sous tous rapports.

Son Honneur le Maire déclare que ladite motion est dans l'ordre, vu la déclaration que vient de faire M. l'éch. Martin.

Et ladite proposition étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

15.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de faire préparer par le Contrôleur de la Cité, et de mettre devant le Conseil d'ici à la prochaine séance, un état indiquant:

1° Quels sont actuellement les travaux de trottoirs, pavages, égouts et pose de tuyaux à l'eau pour l'exécution desquels des fonds ont été votés par le Conseil et qui n'ont pas encore été commencés, et quel est le montant dans chaque cas?

2° Quels sont actuellement les travaux de trottoirs, pavages, égouts et pose de tuyaux à l'eau pour l'exécution desquels des fonds ont été votés par le Conseil et qui n'ont été commencés qu'en partie, et quel est le montant qui reste disponible pour compléter chacun de ces travaux?

16.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de soumettre au Conseil un relevé des résolutions adoptées par le Conseil, depuis cinq ans, ordonnant à la Compagnie des Tramways de construire de nouvelles voies ou d'étendre ou prolonger des voies déjà existantes et d'indiquer aussi si la Compagnie s'est conformée dans chaque cas aux ordres du Conseil.

ORDRE DU JOUR.

17.—Etant lu l'ordre du jour pour la nomination du Maire-Suppléant,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que M. l'échevin Martin soit nommé Maire-Suppléant pour le terme prochain.

18.—Etant lu l'ordre du jour pour constituer en corporation le "Golden Rule Club",

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

NOTICES OF MOTIONS.

12.—By Ald. Macdonald, for a by-law *re* extension of sewer, Notre Dame de Graces Ward.

13.—By Ald. N. Lapointe, for a by-law to regulate height of buildings on Notre Dame street.

MOTIONS.

14.—Ald. MARTIN moved, seconded by Ald. VANDELAC,

That the Special Committee appointed by the Council on the 20th of May 1912 to inquire into certain facts in connection with certain accounts for various articles supplied to the Fire Department during the past few years, be also authorized to enquire:

1. Whether Mr. Chevalier, engineer of the Fire Department, built any engines for private individuals in the shop of the Fire Department during the time he was working for the City and whether he used any materials and tools belonging to the City in the construction of such engines;

2. Whether Damase Giroux, sub-chief of the Brigade, sold for his benefit, to an ex-constable, by the name of Sanguinet, one or more harness belonging to the City.

Ald. Clément raised a point of order, contending that said motion could not be put inasmuch as the same was indefinite and not in compliance with the law.

His Worship the Mayor rules said motion out of order, inasmuch as no charge was made, as provided for by Art. 532 of the Charter.

Ald. Martin thereupon declared that he was credibly informed that the information set forth in the motion was correct in every particular.

His Worship the Mayor thereupon declared said motion in order in view of the declaration of Ald. Martin just made.

And said motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

15.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to cause to be prepared by the City Comptroller and to submit to Council at its next meeting a statement showing:

1. What are, at the present time, the sidewalks, pavings, sewers and water mains for the laying of which funds were voted by the Council and in connection with which no work has yet been done, and what is the amount in each case?

2. What are, at the present time, the sidewalks, pavings, sewers and water mains for the laying of which funds were voted by the Council and which are not yet completed and what is the amount still available for the completion of the same in each case.

16.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to submit to Council a statement of the resolutions adopted by the Council, during the past 5 years, ordering the M. S. R. Co., to lay new tracks or extend the street car lines already existing and to also indicate if the Company has complied with the same in each case.

ORDER OF THE DAY.

17.—The order of the day being read to appoint the Acting Mayor.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Ald. Martin be appointed Acting Mayor for the ensuing term.

18.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to incorporate the Golden Rule Club.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was